

ACTE PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2024

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS DECISION DU MAIRE

N° 42/2024

Objet : Prestation de fauchage et taille le long de la RD 445

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur, compétent pour mener à bien la mission d'entretien des abords de la RD 445 par fauchage et taille, afin de garantir la qualité du service public attendu,

Considérant la commune, qui ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer cette prestation,

Considérant l'offre sur devis n° D2403-172 de l'entreprise Pierre ANTOINE, après consultation des entreprises,

DECIDE

Article 1 : de contractualiser avec l'entreprise PIERRE ANTOINE, sise Z.A.I du Parc, 6 rue Léonard de Vinci, au Plessis-Pâté (91220) suivant son offre sur devis n° D2403-172 en date du 27/03/2024, pour un montant de 21 000.00 € HT, soit 25 200.00 € TTC et une durée d'un an à compter de la date de notification.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le **12 AVR. 2024**

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

